Le P'tit Taillebourgeois

TAILLEBOURG
CITÉ HISTORIQUE DU MOYEN ÂGE

mai 2017

N° 94

Les Brèves de la Vie Municipale

*** Nouveau marché à Taillebourg**
les jeudis matins
Un maraîcher d'Annepont propose désormais des légumes de sa production locale ainsi que des fruits de saison, les jeudis matins, place du Champ de foire.

***** Les remparts du Château surplombant la rue Aliénor d'Aquitaine ont été nettoyés. Travail difficile effectué par des ouvriers qualifiés, spécialement "harnachés" pour ce type de tâches dangereuses.

***** Vous avez pu remarquer des travaux au niveau de l'ancien camping. En effet celui-ci va être réhabilité en CAMPING-CAR PARK (Aire de services et de stationnement réservée aux camping-car, accessible toute l'année, 24h/24, en toute liberté et sécurité).
Ouverture fin mai – début juin.

*** Les travaux du Pont Dormant sont terminés !**

Cela a pris un peu de temps, mais ça en valait la peine : l'entrée du Château pavée et le mur adjacent rebâti redonnent tout leur cachet à ce lieu historique. (Photos à voir en couverture et dernière page de ce bulletin).
Inauguration le 30 juin 2017.

***** Suite à la demande de la CDC des Vals de Saintonge, les sacs poubelles noirs ne sont plus distribués par la Mairie, seuls les sacs jaunes (recyclage) vous seront gracieusement donnés.

***** La municipalité a décidé de transférer la stèle commémorant la guerre d'Algérie à côté du monument aux morts. Il n'y avait plus aucune commémoration à l'emplacement actuel, et ce, depuis la construction du Mémorial départemental à Saint-Savinien en 2014.

*** Nos amis les bêtes :** 5 distributeurs de sachets à déjections canines vont être installés, 3 sur les bords de Charente et 2 dans le parc du Château. Nous demandons un minimum de civilité concernant les chiens laissés en liberté, qui comme chacun le sait, ne ramassent pas eux-mêmes leurs déjections et il est fort désagréable pour les promeneurs de marcher ou s'asseoir dessus.

Sommaire

Mai 2017 - n° 94

Vie municipale
Les Brèves p 2

Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Vie municipale
- Du nouveau pour les cartes d'identité p 21
- Formation : solutions alternatives aux produits phytosanitaires p 22
- Enquête : Nature au jardin p 23
- LPO Agir pour la biodiversité p 24
- Infos diverses p 26
- Calendrier de ramassage des ordures ménagères p 27
- A la découverte du "Mythe des Hommes du Nord" p 28

Vie associative
- L'ATEPE p 29
- La Gaule Charentaise p 30
- Les Aînés de la Tour p 31
- Société Sportive de Taillebourg p 32
- Les Baladins du Comté de Taillebourg p 33

Renseignements utiles p 34
Artisans et commerçants p 35

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois N°94 - Mai 2017

Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception/mise en page : Dany Chenet
Photos : Pierre Texier, Emmanuelle Guiberteau, Philippe et Nadine Ganthy Jean-François Weill dit Morey, Philippe Ganthy, Daniel Arroyo-Bishop.
Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de la Commission Bulletin Municipal pour leur investissement :
Sylvie Albert, Dany Chenet, Marie-Claude Cubillo, Emmanuelle Guiberteau, Christine Texier, Pierre Texier.

Le mot du Maire

Nous voici arrivés à la période des beaux jours, et donc à la parution de notre bulletin du printemps.
La municipalité voit se concrétiser la restauration du pont dormant, dont l'inauguration se fera le 30 juin.
De nombreux travaux sont également réalisés ou en cours comme la réfection de la route du Péré, le nettoyage des remparts sur la rue Aliénor d'Aquitaine, la mise en sécurité de la maison rue de l'Etang, la préparation du futur Camping Car Park, dont l'ouverture devrait se faire fin mai-début juin.

Les containers pour les ordures ménagères commencent à être mis en place dans nos villages.

D'autres caméras de surveillance vont être prochainement installées, nous avons constaté qu'aucune dégradation notoire n'avait été commise depuis la parution de notre dernier bulletin, et nous espérons que cela va perdurer.

Construction du groupe scolaire : la mise en compatibilité du PLU suit son cours ; malgré une assez faible participation lors de l'enquête publique qui s'est achevée le 5 avril, nous sommes confiants sur un aboutissement positif du rapport de monsieur l'enquêteur public sur la pertinence de modifier le PLU pour le projet "Ecole".

Nous avons finalisé et voté le budget primitif 2017, et cette année encore le taux d'imposition de la commune reste inchangé.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin les dates des prochaines manifestations, vous pouvez également consulter le site officiel de la commune.

A tous, nous souhaitons un beau printemps.

Le Maire
Pierre Texier

Compte-rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

Présents :
M Pierre Texier, Mme Sylvie Albert, M Guillaume Covela-Rodriguez, M Gérard Gallais, M Fabrice Guillot, M Daniel Arroyo-Bishop, M Bruno Chevalier, Mme Maryse Beaubeau,, Mme Babette RIichaud, M Jean-François Decq.

Absents excusés :
Mme Emmanuelle Guiberteau a donné pouvoir à Mme Sylvie Albert.
M Philippe Ganthy a donné pouvoir à M Pierre Texier.
Secrétaire de séance : Maryse Beaubeau.
Invitée : Mme Angélique Harvoire.

M. TEXIER propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
21) Colis-coffrets cadeaux de Noël / repas des ainés
22) Réunion publique du PLU général le 3 février 2017
23) Projet de la LPO sur Taillebourg
24) Questions diverses
Vote : Tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant:
1) Adoption du PV du CM du 15 décembre 2016
2) Affaire du Puits Pollué, suite
• Délibération : Autorisation de M le Maire à ester en justice et défendre la commune dans l'affaire de la pollution du puits.
• Délibération : Désignation de l'avocat dans l'affaire Commune de Taillebourg / Plainte contre X : Pollution des sols
3) 1000 Ecoles contre le gaspillage alimentaires : Formation à Taillebourg
4) Délibération : Vote de la modification des statuts de la CDC Vals de Saintonge
5) Date de la réunion des services 30 janvier à 17 h
6) Fermeture ½ journée archivage Mairie 14-15 mars
7) Activité Géocaching
8) Modification du lieu "salles des Mariages"
9) Bilan site internet de la commune
10) Mise en péril d'un immeuble rue Aliénor d'Aquitaine
11) Information réunion commune entre Annepont et Taillebourg dans le cadre de la construction du groupe scolaire
12) Association Prom'Haies, Adhésion
13) Association ADMS, convention, plan particulier de mise en sûreté des élèves (directive ministérielle)
14) Association pour l'accueil des Familles hospitalisées, information
15) Plan-Dépliant Tourisme
16) Résultats 2016 de l'Agence postale communale
17) Voeux des administrations, des institutions, des Taillebourgeois
18) Nouveaux jours de collectes des ordures ménagères
19) Tableau de présence au bureau de vote pour les élections présidentielles
20) Subvention à la Chambre des métiers
21) Colis coffrets cadeaux de Noël / repas des ainés
22) Réunion publique du PLU général le 3 février 2017
23) Projet de la LPO sur Taillebourg
24) Questions diverses.
1) Adoption du PV du CM du 15 Décembre 2016
Vote : tous pour

2) Affaire du Puits Pollué, suite
M le Maire lit au conseil la lettre de l'avocat en charge du dossier qui préconise de saisir le doyen des juges après le classement de l'affaire, par le procureur, pour "prescription".
Pour cela, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non de l'affaire.

Objet : autorisation de M le Maire à ester en justice et défendre la commune dans l'affaire de la pollution des sols.

Considérant l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à fixer les rémunérations, à régler les frais et les honoraires des avocats, huissiers de justice et experts, et d'exercer, au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans des actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal :

Vu le Code Génral de collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant l'avis de classement du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Saintes dans l'affaire de la pollution des eaux fluviales et rejet en eaux douces ;
Considérant l'avis de Me Philippe Mottet sur les suites envisageables ;
Considérant qu'il importe d'autoriser M le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- autorise M le Maire à ester en justice
- autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : tous pour

3) "1000 Ecoles contre le gaspillage alimentaire" / Formation organisée par CYCLAD (gestionnaire du ramassage des ordures ménagères) à Taillebourg

La proposition de la commune de Taillebourg d'accueillir la formation a été acceptée. La première formation aura lieu les 19 et 20 avril 2017. Cela se passera à la salle des fêtes ou dans les salles périscolaires de la maison du parc.

Cyclad propose cette formation qui accueillera les ATSEM, la cantinière, les animateurs du périscolaire et également d'autres salariés de la CdC dont les communes participent au projet.

4) Délibération : Vote de la modification des statuts de la CDC Vals de Saintonge
M. le Maire présente la modification statutaire votée lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Objet : approbation des statuts de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire expose que lors du conseil communautaire du 12 décembre 2016, une modification des statuts de la Communauté de communes des Vals de Saintonge a été entérinée à l'unanimité de ses membres.

Cette modification statutaire présente un premier toilettage des statuts de la communauté de Communes des vals de saintonge par une réécriture plus lisible de certaines de ses prérogatives. C'est une première étape, avant d'établir un profond remaniement des statuts par l'introduction des nouvelles compétences obligatoires, GEMAPI, Eau et Assainissement en 2018 et 2020,dans le cadre de la loi NOTRe.

A cet égard, la modification statutaire porteles précisions suivantes :
- retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence "actions de développement économique"
- retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence facultative "Politique du logement rt du cadre de vie"
- ajout de la notion de "Soutien aux actions de développement social" dans le cadre du bloc de compétence facultative "action sociale d'intérêt communautaire" afin de mettre en perspective le diagnostic social du territoire.

Monsieur le Maire donne lecture de la version modifiée des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Le Conseil municipal ouït l'exposé du maire, et, après en avoir délibéré :

- N'APPROUVE PAS les statuts de Vals de Saintonge Communauté.
  Vote : 8 pour - 3 abstentions - 1 contre
- N'AUTORISE PAS le Maire à signer les statuts modifiés.
  Vote : 6 pour - 5 abstentions -- 1 contre

5) Date de la réunion des services (30 janvier à 17h)
Le personnel de la commune et du SIVOS Taillebourg-Annepont est convoqué lundi 30 janvier 2017 à 17h00 à la mairie pour un entretien annuel. A cette occasion, les dates des entretiens individuels annuels (obligatoires) pour chaque agent seront fixées. M. Texier sollicitera la mairie d'Annepont pour leur présence à la partie "employés du SIVOS". On profitera de cette réunion pour parler des formations de CYCLAD (lutte contre le gaspillage) au personnel du SIVOS.

6) Fermeture de la Mairie ½ journée (archivage Mairie 14-15 mars)
Une journée et demie est prévue pour l'archivage des documents relatifs à l'année 2016. Pour ce faire, la mairie devra être fermée au public le mercredi 15 mars (matin).

7) Activité Géocaching
Présentation rapide du Géocaching :
Ce jeu est pratiqué dans le monde entier, il occupe des familles entières qui participent en se déplaçant en Camping-Car. Le principe est du type "chasse au trésor par internet". Les joueurs cherchent des "caches" dans lesquelles sont disposées des objets. Pour trouver ces caches, ils doivent trouver les solutions aux énigmes. La CDC des Vals de Saintonge souhaite participer au projet et a sollicité des communes. Madame Guoberteau et Monsieur Texier travaillent sur le projet qui doit en même temps servir et se caler sur le parcours "Trame Verte et Bleue".

8) Modification du lieu « salle des Mariages »
Des Taillebourgeois souhaitent se marier le samedi 23 septembre 2017 à la salle des fêtes. Ils ont fait la demande auprès de la mairie.
Depuis une loi de 2015, le Maire peut solliciter le Procureur pour effectuer un mariage dans d'autres locaux que ceux circonscrits par l'immeuble "Mairie". Mais les décrets d'application ne sont pas encore publiés.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal ce qu'il pense de l'éventualité de déplacer le lieu de célébration des mariages.
M. Gallais, M. Chevalier et Mme Richaud soulignent l'aspect technique et les soucis d'organisation que cela peut poser. Monsieur le Maire pense que la loi impose un choix définitif de la "salle des mariages" si on change de lieu. Le conseil municipal souhaite pouvoir garder le choix entre la mairie et un autre site.
Monsieur le Maire sollicite un vote sur ce dernier

point de vue.

Vote : tous pour la possibilité d'utiliser la Salle des fêtes ou les lieux historiques dans le cadre d'un mariage avec un grand nombre de participants ou autres raisons valables, tout en conservant aussi la salle actuelle de la Mairie.

Monsieur le Maire rédigera une demande au Procureur qui évoquera cette décision du Conseil Municipal.

9) Bilan site internet de la commune
M le Maire souhaitait présenter au Conseil un bilan de la fréquentation du site internet de la commune (nombre de visiteurs, les pays des visiteurs, les pages les plus fréquentées, les origines géographiques des connexions) mais pris de court, le développeur du site n'a pas pu fournir ce bilan. Cela sera revu lors du prochain conseil municipal.
M. Texier a aussi demandé de travailler sur une page urbanisme plus développée pour les professionnels (notaires, immobiliers, institutions, etc.), qui donnerait accès aux : règlements PLU, ZPPAUP, PPRNi, arrêtés préfectoraux, municipaux, etc.

10) Mise en péril d'un immeuble rue Aliénor d'Aquitaine
M le Maire expose au Conseil la mesure de mise en péril imminent prise sur un immeuble rue Aliénor d'Aquitaine qui s'est effondré fin décembre 2016. Au regard de l'urgence la situation, M. Texier a écrit aux héritiers de la propriétaire (personne âgée avec une autonomie physique limitée, qui ne peut pas s'occuper seule du déblaiement des gravats et des débris de l'éboulement de la toiture) en leur rappelant leurs obligations au regard de leurs ascendants.

11) Information réunion commune entre Annepont et Taillebourg dans la cadre de la construction du groupe scolaire
Lors de la dernière réunion du SIVOS Taillebourg – Annepont (le 17 décembre 2016), les élus se sont mis d'accord pour réunir les conseils municipaux de Taillebourg et d'Annepont le jeudi 26/01/2017 à 20h30 afin de leur présenter plus concrètement le projet de groupe scolaire.
M. Texier espère avoir des informations de la Sous-Préfète sur la participation de l'ETAT (DETR) avant cette rencontre.

12) Association Prom'Haies, Adhésion
En dehors des activités proposées, l'association propose des tarifs groupés pour les achats d'arbres, des panneaux d'exposition, des animations, etc.
L'adhésion est de 52,26 euros.
Vote : tous pour

13) Association ADMS, convention, plan particulier de mise en sûreté des élèves (directive ministérielle)
Monsieur le Maire a envoyé un courrier au Président de l'ADMS le 07/01/2017 pour la nouvelle convention d'utilisation des locaux de l'Ecole pour les cours de musique. L'association doit y intégrer son plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans le cadre de la directive ministérielle de mise en sûreté des élèves.
Le directeur de l'association a envoyé un mail à la mairie pour organiser un concert d'élèves le vendredi 24 février à 20 h 30 dans la salle des fêtes. L'association souhaite disposer gratuitement de la salle toute la journée (matin : pose des instruments, après-midi répétition générale, concert le soir) et que la municipalité offre le verre de l'amitié.
Le conseil municipal accorde à l'association l'utilisation de la Salle des fêtes la journée du 24 février 2017 à titre gracieux.
En revanche, comme pour les autres associations, la municipalité laisse là la charge de l'ADMS d'offrir le verre de l'amitié.

14) Association pour l'accueil des Familles hospitalisées, information
L'association pour l'accueil des familles d'hospitalisés "La Pelouse" souhaite faire connaître son site internet (www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr). Cette association propose des hébergements pour les familles de personnes hospitalisées.
Elle est située 65 rue de la Pelouse de Douet, 33000 BORDEAUX.

15) Plan-Dépliant Tourisme
Le plan-dépliant tourisme de Taillebourg est quasiment terminé. M. Arroyo-Bishop et M. Texier ont fait de nombreuses corrections auprès de l'éditeur (7 versions) pour essayer que le plan soit le plus complet possible et avec le moins d'erreurs. Deux codes QR (code à scanner avec les smartphones) ont été créés permettant d'accéder directement au site internet et de contacter la mairie.

16) Résultats 2016 de l'Agence postale communale
Présentation des résultats sur les années précédentes :

	Ventes	Retraits	Dépôts
2014	14 000 €	87 000 €	540 €
2015	18 000 €	89 000 €	2 800 €
2016	18 400 €	84 000 €	3 193 €

L'agence postale communale de Taillebourg est l'une de celles qui fonctionne le mieux du secteur. Cela est positif pour lavitalité de notre village et de nos commerces.

17) Voeux des administrations, des institutions, des Taillebourgeois
M. Texier montre les courriers, lettres et voeux reçus des collectivités, administrations, établissements partenaires, entreprises et administrés.

La municipalité de Taillebourg présentera ses voeux le vendredi 27 janvier 2017 à 18h00 à la salle des fêtes.

18) Nouveaux jours de collectes des ordures ménagères
Les jours de collectes ont été modifiés pour la commune de Taillebourg .
Vous pourrez trouver le calendrier 2017 dans la rubrique Vie municipale de ce bulletin.
Depuis le 1er Janvier 2017, Cyclad ne fournit plus les sacs poubelles noirs. En revanche, vous pouvez toujours obtenir des sacs jaunes à la Mairie.

19) Tableau de présence au bureau de vote pour les élections présidentielles

Dimanche 23 avril 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
président	M Chevalier	Mme Beaubeau	Mme Richaud	M Texier
assesseur	M Decq	M Gallais	Mme Guiberteau	M Guillot
assesseur	M Covela	M Arroyo	Mme Albert	M Ganthy

Dimanche 23 avril 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
président	M Chevalier	M Covela	Mme Albert	M Texier
assesseur	Mme Beaubeau	M Gallais	Mme Guiberteau	M Guillot
assesseur	M Decq	M Arroyo	M Ganthy	M Chevalier

20) Subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Objet : Subvention accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La Chambre de métiers et de l'Artisanat de charente-Maritime s'investit dans la formation et particulièrement la formation des jeunes à travers l'apprentissage. Les communes apportent leur soutien en contribuant à l'équilibre financier du centre de formation d'apprentis.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente-maritine, qui forme un apprenti résidant à Taillebourg, demande une subvention de 40 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'apporter une subvention de 40 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanant
- d'autoriser M le maire ou son représentant à signenr l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

21) Colis coffrets cadeaux de Noël / repas des ainés
Depuis plusieurs années, la municipalité de Taillebourg propose aux personnes de plus de 70 ans, des communes de Taillebourg et d'Annepont, de participer à un repas le 1er dimanche d'Octobre. Pour les personnes ne pouvant pas venir, des colis cadeaux sont distribués.
Face au coût de l'ensemble des colis (700 € cette année), des remarques recueillies sur le fait que Taillebourg était la seule commune du secteur à assurer cette distribution, aux remarques faites lors de la distribution bienveillante des conseillers, aux appels téléphoniques **aux domiciles des conseillers pour des réclamations sur ces colis considérés comme des dûs**, Monsieur le Maire a proposé en commission CCAS de supprimer ces colis (vote tous pour). Nous regrettons le fait que certaines personnes vont se sentir frustrées de ne pas avoir ce colis d'autant plus que certaines ont eu la gentillesse de nous envoyer un mot de remerciement. Nous rappelons toutefois que la municipalité propose de venir chercher les personnes chez elles pour le repas qui sera maintenu et toujours gratuit à partir de 70 ans. Une partie des économies servirait à l'amélioration de l'animation que nous souhaitons de qualité. Le repas sera ouvert aux moins de 70 ans (payant). Après consultation du Chef Cuisinier, la limite des participants est fixée à 100 personnes.
Vote : Tous pour

22) Réunion publique du PLU général le 3 février 2017
Suite au dernier mail de Mme CALLARD de la CDC des Vals de Saintonge, une réunion publique doit être organisée pour notamment informer les administrés. Elle aura lieu le vendredi 3 février 2017 à 18h30. Des flyers vont être distribués, l'information sera publiée sur notre site internet.

23) Projet de la LPO sur Taillebourg
M Texier a reçu une sollicitation de la LPO pour valoriser le patrimoine de la commune. En 2017, avec le soutien de l'Union Européenne (via le FEDER), la LPO propose d'accompagner des communes en Poitou-Charentes sur l'appropriation et la prise en compte des enjeux de biodiversité notamment en s'appuyant sur la définition de la Trame Verte et Bleue.
La LPO propose un accompagnement sur 9 journées qui aura pour objectifs :
- L'acquisition de connaissances faunistiques actualisées
- Le partage des connaissances et enjeux naturalistes avec les élus et les citoyens
- La création de nouveaux maillons de la trame verte et bleue

Le projet est de réaliser un inventaire faunistique, de synthétiser les connaissances et développer une analyse patrimoniale, de hiérarchiser et cartographier les enjeux naturalistes, de contribuer à la sen-

sibilisation des citoyens et de valoriser ces travaux auprès des citoyens (organisation de sorties et de concours photos par exemple) et identifier des espaces communaux pour y créer un refuge LPO collectivités.
La démarche est gratuite et cela va permettre d'avoir de nouvelles activités, un bilan en fin d'année, une possibilité d'augmenter la fréquentation et de favoriser le tourisme sur notre commune.
Vote : Tous pour

24) Questions diverses
- M Ganthy (remarque écrite transmise à M Texier) : un riverain signale qu'une personne utilise le terrain communal à la Touche pour faire du "Rodéo", il y a des dépôts sauvages d'ordures dans le bois et le long du chemin communal.
- M Texier: il assistera à une nouvelle réunion sur la sécurité routière le 2 février 2017.
- M Texier : Réunion de chantier pour le Pont Dormant avec Villeneuve. M Chevalier, M Gallais, M Texier.
- M Texier : Un maraîcher d'Annepont a demandé la possibilité de reprendre le marché du jeudi matin au niveau du champ de foire. D'autres commerçants pourraient le rejoindre. La municipalité ne s'oppose pas à cette démarche de reprise du marché du jeudi déjà discutée en séance de Conseil Municipal et estime que cela sera un atout pour notre commune au vu des jours de fermeture de La Petite Epicerie.
- M Arroyo-Bishop : pour la continuité des travaux de la Brèche, on voit que le mur a été appuyé sur une fine épaisseur de pierre. Cela est très surprenant que le mur ait résisté pendant 300 ans.
- Suite aux travaux de débernage et de curage de fossé route des Maçons, deux camions de terre ont été déposés au village de Romefort pour rétablir le sol sous le marronnier du village et cela pour faciliter l'entretien de l'espace communal. Une vingtaine de camions ont été déposés au lieudit "court si peut" sur une ancienne carrière en vue de niveler le sol pour le végétaliser à terme. M Chevalier propose de profiter de ces travaux pour évacuer divers tas de terre ou de souches provenant de débernages ou de nettoyages qui sont stockés depuis longtemps derrière la pharmacie et au village des Février. Cela permettra de faciliter l'entretien sur ces terrains et d'améliorer l'aspect visuel de ces sites.
- M Texier et M Gallais présentent le plan presque finalisé du cimetière et les documents réalisés avec l'aide de Mme Katia Boyer.
- M Guillot intervient sur à la mise en place des containers à la Brossardière, ils sont déjà bien remplis. Il faudrait sans doute rajouter un container noir et un jaune.
- M Guillot souhaite revenir sur les remarques de M Texier concernant le taux d'accidentologie en Charente-Maritime et signale les conduites dangereuses dont il est témoin sur la route venant de Saint-Savinien en direction de Taillebourg au croisement de la route qui va à Saint Hilaire-de-Villefranche.
- Mme Beaubeau annonce le concours de chiens truffiers qui aura lieu le 22 janvier 2017 au stade de foot.

Fin de la réunion oh35

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2017

Présents :
M Pierre Texier, Mme Sylvie Albert, M Guillaume Covela Rodriguez, M Gérard Gallais, M Fabrice Guillot, M Bruno Chevalier, Mme Maryse Beaubeau, Mme Babette Richaud, Mme Emmanuelle Guiberteau, M Philippe Ganthy.
Absent excusé : M Daniel Arroyo-Bishop a donné pouvoir à M Philippe Ganthy.
Absent : M Jean-François Decq.
Secrétaire de séance : M Philippe Ganthy
Invitée : Mme Angélique Harvoire

M Texier propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- Adoption du PV du CM du 12 janvier 2017
- Date du feu d'artifice
- Consommation eau et EDF des locaux municipaux
-Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme
- Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire.
Vote : tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :
1) Adoption du PV du CM du 12 janvier 2017
2) Délibération Maîtrise d'Œuvre "Lotissement Vallon des Mottes"
3) Délibération décision modificative budget
4) Délibération choix du fournisseur d'équipement pour l'aire de camping-car
5) Délibération transfert de compétence des pontons flottants (Port flottant)
6) Refus pour l'installation d'un distributeur automatique de pain sur la commune
7) Pont Dormant, projet de la date d'inauguration en fonction des obligations de réserve dues aux prochaines élections
8) Projet Animation Viking
9) Préparation du Budget 2017, demande des élus
10) Changement de prestataire pour l'alarme de l'école
11) Réunion "Sécurité cause départementale" avec le Préfet.
12) Date du feu d'artifice
13) Arrêtés pour les régies
14) Consommation eau et EDF des locaux municipaux
15) Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme
16) Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la créa-

tion d'un nouveau groupe scolaire
17) Questions diverses.

1) Adoption du PV du CM du 12 janvier 2017
Vote : 2 abstentions (absences au précédent Conseil Municipal) - 8 pour.

2) Délibération : Maîtrise d'Œuvre pour la conduite du projet du lotissement du Vallon des Mottes
M le Maire expose au Conseil municipal que compte tenu de la complexité du dossier du projet de lotissement "Vallon des Mottes" (marché public, loi sur l'eau (captage en eau potable pour La Rochelle), les sondages géotechniques et archéologiques, la modification du PLU et l'ensemble des voies et réseaux divers), il propose que la maîtrise d'œuvre soit confiée au Cabinet Synergéo, déjà mandaté pour la réalisation du permis d'aménager de ce projet (Délibération 2016-24 du 26/05/2016 *choix de la société pour le projet d'aménagement du lotissement "le Vallon des Mottes*).
Cette maîtrise d'œuvre est calculée en fonction du montant de l'enveloppe forfaitaire estimé pour les travaux (SDEER, RESE, téléphonie, voierie du périmètre du lotissement, représentant un coût de 5,90% des travaux, à savoir :

a) Etudes de l'Avant-Projet Sommaire (APS) : 050%
b) Etudes de l'Avant-Projet Définitif (ADP) : 0,40%
c) Etudes de projet : 1,50%
d) Assistance à la passation des contrats de travaux : 1,20%
e) Etudes d'exécution/visa : 1,90%
f) Ordonnancement, pilotage : 0,40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- de retenir l'offre de Synergéo - Géomètres experts, Erick Méchain, 3 boulevard Jacques Caillaud, 17400 Saint-Jean-d'Angély
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
Vote : tous pour

3) Délibération Décision Modificative Budget

DEL 2017-09
Objet : Décision modificative n°3 - Annule et remplace la décision modificative n°3 du 15/12/2016

M le Maire expose au conseil municipal qu'il y a eu une erreur technique de nos services lors de la saisie de la DM n°3 du 15/12/2016.

Il convient donc de l'annuler et de la remplacer comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article (Chap) - Opération	*Montant*	*Article (Chap) - Opération*	*Montant*
168 758 (16) : Autres groupements	-6 130,29	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-6 130,29
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre - 188	-200,00		
2128(21) : Autres agencements et aménagements de terrains - 175	906,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 173	-100,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 176	-200,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 186	-856,00		
2158 (21) : Autres install. matériel et outillage techniques - 171	-300,00		
2181 (21) : Install. générales, agencement & aménagements divers - 180	-400,00		
2184 (21) : Mobilier - 184	-150,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 181	1 300,00		
Total dépenses :	**-6 130,29**	**Total recettes :**	**-6 130,29**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article (Chap) - Opération	*Montant*	*Article (Chap) - Opération*	*Montant*
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-6 130,29		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. charges territoriales	6 971,82		
661132 (66) : Au GFP de rattachement	-841,53		
Total dépenses :	**0,00**	Total recettes :	0,00

Total dépenses :	**-6 130,29**	**Total recettes :**	**-6 130,29**

Vote : tous pour

4) Délibération Choix du fournisseur d'une partie des équipements pour l'aire de camping-car

DEL 2017-10
Objet : choix du fournisseur d'une partie des équipements pour l'aire de camping-car

Dans le cadre du projet de création d'une aire de camping-car sur une partie du terrain de l'ancien camping municipal, M le Maire a sollicité par courrier en date du 3 janvier 2017 trois entreprises pour la réalisation de devis :
- AXIPARK, AXIMUM Produits électroniques
- EURO-RELAIS TRIGANO MDC
- SAS CAMPING-CAR PARK.

Désignation des équipements demandés :
- Contrôle d'accès CCP :
  - Bornes d'entrée et sortie
  - Barrière automatique
  - Boucles magnétiques
  - Box pro ADSL CCP
  - informatique et logiciel de gestion
- Armoire TGBT livrée et posée avec composants (parafoudre et onduleur USB, protections)
- 2 bornes électriques avec 2 prises électriques et réarmement extérieur
- 3 bornes électriques avec 4 prises électriques et réarmement extérieur

deux de ces sociétés se sont déplacées sur le site pour faire une estimation des travaux.
Les sociétés SAS CAMPING-CAR PARK et AXIPARK AXIMUM Produits électroniques ont répondu à l'appel d'offre. AXIMUM Produits électroniques a répondu à l'appel d'offre le jour du Conseil Municipal (09/02/2017).

Le devis de SAS CAMPING-CAR PARK est de
24 928,00 € HT.
Le devis d'AXIPARK, Aximum Produits électroniques est de 53 171,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de retenir l'offre de l'entreprise SAS CAMPING-CAR PARK, située 2 rue du Traité de Rome, 44210 PORNIC
- autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : tous pour.

5) Délibération transfert de compétence des Pontons Flottants (port flottant)

DEL 2017-11
Objet : Restitution de compétence "de biens non d'intérêt communautaire" de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge à la Commune de Taillebourg désignés sous l'appellation : équipements fluviaux (pontons et halte fluviale)

M le Maire expose :
Vu le conseil communautaire du 21-03-2016/Odj n°3/ compétence et des biens meubles et imeubles rattachés qui ne sont plus d'intérêt communautaire, qui a approuvé la restitution, au titre de la compétence, de la "gestion des haltes fluviales et ports" ;
Vu le conseil communautaire du04-07-2016/Odj n°6 qui informe : "qu'il s'avère nécessaire d'interroger les communes qui ont participé aux investissements afin d'arrêter la situation financière tant pour la commune qui intègrera ledit bien dans son patrimoine que pour les autres communes qui renonceront au bien (dont pontons à Taillebourg" ;
Vu l'article L- du CGCT, modifié par ordonnance 2003-902 2003-09-19 art.1 1° JORF 21 septembre 2003
"Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercie de cette compétence.
Cette mise à disposition *est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire*. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.
Pour l'établissement de ce procès-verbal, les parties peuvent recourir aux conseils d'experts dont la rémunération est supportée pour moitié par la collectivité bénéficiaire du transfert et pour moitié par la collectivité antérieurement compétente. A défaut d'accord, les parties peuvent recourir à l'arbitrage du président de la chambre régionale des comptes compétente. Cet arbitrage est rendu dans les deux mois.
Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par les articles L.1321-2 et L.1321-5 selon que la collectivité qui exerçait jusque-là la compétence était propriétaire ou locataire des biens remis".

Considérant que la procédure de rétrocession mise en place par la CDC des Vals de Saintonge ne définit pas dans les différents courriers, mails et réunions de terrain :
la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de remise en état de ceux-ci.

M le Maire propose au Conseil Municipal :
- de ne pas participer, en l'état et sans procès-verbal, au transfert de compétence des pontons flottants situés sur la commune de Taillebourg ;
- qu'en attendant une procédure de restitution de compétence conforme, la municipalité de Taillebourg, pour des questions de sécurité (non-conformité des pontons et convention obsolète) place les pontons flottants en situation de "désaffectation" ;
- d'établir un arrêté de fermeture à l'accès du port ;
- de prévenir les usagers dans les plus brefs délais pour qu'ils anticipent leurs transferts.

vote : tous pour

6) Refus pour l'installation d'un distributeur automatique de pain sur la commune
La mairie a reçu une demande d'installation d'un distributeur autoatique de pain sur la commune de Taillebourg. Le but de ce commerçant extérieur à la commune est d'apporter un service rapide, pratique et facile d'accès.
M le Maire a répondu à cette demande en soulignant l'initiative de cette personne souhaitant améliorer l'accès au pain dans les zons rurales. Cependant, la municipalité ne peut pas accéder à cette demande puisque les commerçants de la commune se sont organisés de telle sorte que les habitants puissent avoir du pain tous les jours (la boulangerie est ouverte 6/7 jours, et l'épicerie vend du pain le jour de fermeture de la boulangerie). De plus, à proximité immédiate, il y a déjà un distributeur de pain.

7) Pont Dormant, projet de la date d'inauguration en fonction des obligations de réserve dues aux prochaines élections
Au vu du calendrier électoral de l'année 2017, les représentants de l'Etat et des services publics ont une obligation de réserve électorale à proximité des échéances politiques (élections présidentielles et législatives). De ce fait, aucun de ses représentants ne pourra assister à des cérémonies publiques du 24 mars au 18 juin 2017. Cette réserve a pour but de garantir le principe de neutralité.
Par conséquent, M le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la date de l'inauguration du Pont Dormant au 30 juin 2017 à 11 h. L'intérêt de cette date est de prendre en compte la présence des scolaires qui pourront participer à l'inauguration.

8) Projet animation Vikings
Des étudiants de l'Université de La Rochelle en licence professionnelle patrimoine, tourisme et langues ont sollicité la mairie pour leurs travaux universitaires. Le sujet de recherche porte sur la vie des vikings. Dans le cadre de leur mémoire, ils doivent organiser une manifestation. Ils souhaitent effectuer une animation historique autour des "vikings".
M Arroyo-Bishop est en relation avec eux et des réunions de travail ont déjà commencé. Cette manifestation est prévue pour la journée du 2 avril 2017. L'association "Les ours d'Alfadir" va reconstituer un "campement viking", où il sera possible de visiter un camp de vie (tentes, équipements, ateliers, mobilier et objets du quotidien...), un atelier de vie militaire (présentation des différents guerriers vikings et de leurs armes, démonstration de combats, participation du public à l'entraînement, tournois de glima...) et d'autres ateliers (tissage, jeux, cuisine, forge, cuir, herboristerie...).
M Renaud, historien, spécialiste des vikings, interviendra en collaboration avec M Mariotti lors d'une conférence.
M Texier a répondu à cette proposition pour créer une nouvelle fois de l'animation autour de notre Patrimoine, promouvoir notre village et impriquer nos associations dans la tenue de stands ou buvettes.
Il informe que le coût de l'animation produite par "les ours d'Alfadir" (500€) est supporté par les organisateurs ainsi que les coûts de publicité.
La participation de la commune :
- prêt de la salle pour la conférence
- une nuîtée de gîte pour le conférencier
- 1/2 stère de bois pour le feu pour réaliser leurs activités ainsi que 3 bottes de foin pour s'isoler du sol sous les tentes
- l'accès à l'eau
- une participation des agents communaux
- une extension d'assurance comme pour les Journées du Patrimoine.

9) Préparation du Budget 2017, demande des élus
Pour la préparation du budget, M Ganthy demande aux conseillers de faire remonter leur projet (avec chiffrage).
Par exemple, M Gallais est sollicité pour les décorations de Noël. La technologie LED devra être privilégiée. Mme Beaubeau demande le changement de couleur des guirlandes. Une date pour une réunion sur l'éclairage de Noël va être proposée prochainement.

10) Changement de prestataire pour l'alarme de l'école
M le Maire informe que le contrat de surveillance de l'alarme de l'école (Groupama-Cofintex, 1200€ par an de maintenance pour du matériel obsolète) arrive bientôt à la date d'échéance et propose la dénonciation du contrat. La société CAPS, prestataire de service de l'alarme et du système de vidéosurveillance la la Mairie devant être mis en place par tranches sur l'ensemble de la commune a été contactée pour réaliser un devis pour l'installation d'une alarme et d'une surveillance conforme aux nouvelles directives ministérielles (émission de trois types de sonneries différenciées en fonction de l'alerte : incendie, confinement, attentat et envois de SMS sur des numéros préentregistrés).
Bien que cette intervention soit située au niveau de l'école et devrait donc être supportée par le SIVOS, M le Maire propose cette prise en compte par la commune, car il deviendrait compliqué voire impossible de "scinder" les demandes de subventions du dossier "surveillance vidéo" de la commune et d'une partie SIVOS. Le coût annuel de la maintenance au niveau de l'école sera lui supporté par le SIVOS (500€/an).
Vote : tous pour

11) Réunion "Sécurité routière, cause départementale 2017" avec le Préfet
Lors d'une réunion départementale, M Texier a entendu de nombreux intervenants, des témoignages sur les actions qui sont actuellement menées et sur les futures actions concernant la sécurité routière.

Le Préfet a notamment remarqué la présence des maires de Grandjean et Taillebourg, qui lui ont envoyé un courrier commun, et il a tenu à rappeler sa forte émotion concernant l'accident mortel au niveau du carrefour Grandjean-Taillebourg.

12) Date du feu d'artifice
Compte-tenu des disponibilités de l'artificier, la date du feu d'artifice est fixée au samedi 15 juillet 2017. La commune de Taillebourg fera de nouveau appel au même artificier que l'année dernière. Le Conseil Municipal pense qu'il est souhaitable de proposer des dates de tir décalées par rapport aux communes voisines pour permettre aux vacanciers et administrés de profiter plusieurs soirs d'une animation gratuite.

13) Arrêtés pour les régies
Afin d'harmoniser la gestion et d'avoir une meilleure visibilité des recette de la commune, les régies vont être modifiées. Il s'agit notamment de pouvoir faire des bilans rapides sur les bénéfices ou non des prestations de la Mairie (port fluvial, gîtes, etc). Les régies existantes vont être supprimées et de nouvelles vont être créées. Ce travail sera fait en collaboration avec Madame la Trésorière des Finances Publiques de Saint-Savinien.
M le Maire sollicite le Conseil Municipal sur les orientations actuellement en réflexion.

Régies à créer :

	Intitulé	Objet de la régie
n° 1	Espace cinéraire	Ventes de concessions (tombes, cavurnes,place au colombarium)
n° 2	Bâtiments et espaces publics	Locations de salles (salles voûtées, local du foot..), de garages, d'espaces publics (parc du Château...)
n° 3	Equipements fluviaux	Recettes issues de la halte fluviale (consommation d'eau et d'électricité) et du port flottant (location des places)
n° 4	Salle des fêtes	Location de la salle des fêtes
n° 5	Tourisme	Location des gîtes, recettes issues de la Halte Jacquaire, du camping (chevaux, vélos...)
n° 6	Vente de produits de la commune	Mugs, livres, cartes postales, dépliants, posters, terre de débernage, photocopies, bois

Le Conseil Municipal valide ces projets.

14) Consommation eau et EDF des locaux municipaux
une énorme consommation d'électricité a été relevée pour la salle des fêtes au mois de janvier 2017. Elle peut être imputée aux températures très basses et durables du mois de janvier, mais aussi à desmodifications du thermostat par les utilisateurs. La municipalité rappelle que les utilisateurs de cette salle ne doivent pas toucher au tthermostat et changer la température définie. Une protection supplémentaire va être installée en cas de non-respect de cette consigne.
De plus, suite aux travaux des agents techniques de la commune à l'arrière du bâtiment (dalle de gouttière), M Métivier a signalé une déperdition de chaleur au niveau des arases de murs. M le Maire souhaite que la commune engage un bilan thermique et énergétique de ce bâtiment.
Une consommation élevée d'eau au regard de la consommation de l'année dernière a été notée sur le site (fermé au public) de l'ancien camping. une surveillance particulière et des relevés réguliers du compteur vont s'opérer pour identifier la cause de cette consommation.

15) Participation financière des communes pour les actes d'urbanisme
la Communauté de Communes des Vals de Saintonge devenue compétente pour les dossiers d'urbanisme va mettre en place une participation financière des communes. Trois modes de participation sont actuellement proposés :
- par forfait (en fonction du nombre d'habitant, 1500€ pour Taillebourg)
- par acte (chaque acte représente un coût déterminé, 3140€ pour Taillebourg)
- en fonction du potentiel financier des communes membres de la Communauté de Communes.
La proposition retenue sera la même pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. La mairie est parfois amenée à faire de nombreuses photocopies (couleur) pour certains dossiers, ou pièces des dossiers, lorsque des exemplaires sont manquants. M le Maire proposera une facturation de ces produits.

16) Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau goupe scolaire
DEL 2017-12
Objet : Création d'une commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau goupe scolaire

M le Maire expose qu'il convient de réfléchir sur la destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire. En effet, il faut envisager

ce que nous pouvons faire des bâtiments qui seront désertés lorsque les locaux de la nouvelle école seront construits et utilisés.
Compte-tenu des coûts d'entretien, de chauffage, des charges en général, nous ne pouvons envisager de laisser ces locaux vacants.
M le Maire demande quelles sont les personnes qui souhaitent participer à cette commission et propose que cette commission puisse faire appel à des compétences extérieures en cas de nécessité.

Nom de la commission : commission de réflexion sur la future destination des bâtiments actuels de l'Ecole François Rabelais dans le cadre du projet de la création d'un nouveau groupe scolaire.

Se proposent : M Ganthy, Mme Beaubeau, M Chevalier, M Arroyo-Bishop, M Texier, Mme Albert.

Les membres de cette commission :
Président : M le Maire, Pierre Texier.
Membres : M Ganthy, Mme Beaubeau, M Chevalier, M Arroyo-Bishop, Mme Albert.

Vote : tous pour

17) Questions diverses
M Guillot : dans la prairie de la Brossardière, un poteau téléphonique est tombé vers les bords de Charente.
Mme Albert : demande si l'église de Taillebourg peut accueillir du public pour l'organisation de concert de musique classique. M Gallais indique qu'il faudra attendre la fin des travaux d'éclairage (délai de 3 semaines à un mois). M Texier indique qu'il faudra prévenir le référent de l'évêché (M Morillon).
Mme Albert demande quand le stationnement dans la rue Aliénor d'Aquitaine sera interdit pour éviter les problèmes de voisinage.
M Ganthy questionne M Texier sur l'évolution du dossier de rétrocession de la voirie au lotissement de La Touche. M Texier a rencontré Me Chauvin, qui succède à Me Bouaziz depuis le début de l'année 2017. Ce dossier de rétrocession est compliqué et demande beaucoup de formalités supplémentaires dont la municipalité vient d'être informée. Les propriétaires du lotissement de La Touche concernés par cette rétrocession de voirie vont devoir donner leur accord sur un seul et même document. Pour la réalisation de cette opération, Me Chauvin tiendra une permanence en mairie sur quelques heures (date et horaires à définir prochainement) pour recueillir les signatures de tous les propriétaires. Pour ceux qui ne pourront être présents, des procurations leur seront adressées. Les personnes concernées par ce dossier vont être prochainement contactées.
M Ganthy et M Texier ont effectué les papiers de transfert de propriété du bateau qui a été donné à la commune. après les vérifications liées au bon fonctionnement et d'éventuels problèmes, l'estimation du bateau sera réalisée pour revendre ce bien. M Ganthy et M Gallais sont chargés de ce dossier.
M Chevalier et M Gallais ont recensé les lieux d'accueil pour les bacs de ramassage d'ordures ménagères et de tri sélectif.
M Chevalier informe de l'évacuation de la terre derrière la pharmacie vers le terrain de camping, aux Fé-vriers et à Romefort. Les pierres vont être récupérées pour les interventions sur le Patrimoine.
Mme Beaubeau fait un point sur les entretiens individuels et fait part des demandes qui lui ont été soumises.
Un agent du SIVOS a demandé une formation informatique. M Ganthy va voir avec cette personne pour lui proposer une formation spécialisée sauf si elle souhaite le faire dans le cadre professionnel; dans ce cas, un organisme de formation sera contacté.
Trois autres agents demandent des augmentations de leurs heures de travail. M le Maire ne souhaite pas ces augmentations et rappelle régulièrement au Conseil Municipal le coût des frais de personnel de la commune dans les bilans financiers.
Mme Richaud réitère sa demande à M Chevalier pour les travaux dans les gîtes. Les travaux ne sont pas importants, essentiellement de l'entretien, mais il faut les faire.
Suite à la soirée des vœux et aux remarques des habitants de la rue Aliénor d'Aquitaine sur les excès de vitesse dans la rue, Mme Guiberteau fait remarquer que le panneau de limitation de vitesse à 30km/h est très régulièrement invisible des conducteurs dès lors qu'une voiture est garée en bas de la rue. Mme Guiberteau demande à ce que le panneau soit surélevé. M Chevalier et M Texier proposent d'échanger le panneau signalant l'interdiction de faire demi-tour et celui de la limitation.
La boulangerie a demandé à Mme Guiberteau que le vendredi, de 12h30 à 13h, la rue de Saint-Savinien soit bloquée pour que le commerçant puisse nettoyer le véhicule de livraison. Le Conseil Municipal ne peut pas accéder à cette demande et leur soumet l'idée de mettre leur véhicule sur l'emplacement 10 mn, le temps d'effectuer l'aspiration de la farine.
Mme Guiberteau fait remarquer qu'elle fait partie de la commission du personnel de la mairie et qu'elle n'a pas été informée des événements, de la procédure disciplinaire et de la sanction prononcée à l'égard d'un agent du SIVOS. D'autre part, elle a subi des remarques sur son lieu de travail et elle ne souhaite pas que son mandat de conseillère vienne interférer sur son lieu de travail et remettre en cause ses qualités et ses obligations professionnelles.
M le Maire n'est pas en capacité d'éviter "la rumeur publique" et précise : qu'en ce qui conserne les agents du SIVOS, seul le Syndicat (SIVOS) est concerné et que les personnes présentes à cet entretien étaient les personnes qui étaient aussi les témoins des faits reprochés. D'autre part, la Commission du personnel n'existe pas simplement pour infliger des sanctions aux gens et que dans ce cas particulier, il

lui a semblé qu'il convenait de réunir un comité restreint. Il prend note toutefois de la demande de Mme Guiberteau et fera suivre les convocations par mail.

Fin de la réunion 0h05

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Présents :
M Pierre Texier, Mme Sylvie Albert, M Guillaume Covela Rodriguez, M Gérard Gallais, M Fabrice Guillot, M Bruno Chevalier, Mme Maryse Beaubeau, Mme Babette Richaud, M Philippe Ganthy, M Daniel Arroyo-Bishop.
Absents excusés : Mme Guiberteau a donné pouvoir à Mme Albert. M Decq est absent excusé.
Secrétaire de séance : M Philippe Ganthy
Invitée : Mme Angélique Harvoire

M Texier propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- Délibérations pour les travaux du lotissement du vallon des Mottes (SDEER et Syndicat des Eaux)
- Choix de l'entreprise d'élagage pour la zone en surplomb de la rue Aliénor
- Délibération pour modification d'emplacement de la stèle du square du 19 Mars
- Signature de l'acte d'achat des parcelles au bord de la Rutelière
Vote : Tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :
1) Adoption du PV du CM du 09/02/2017
2) Urbanisme :
Délibérations : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable
Délibérations : Transfert de compétence du PLU à la CdC des Vals de Saintonge
3) Transfert des activités économiques (CdC) :
Délibérations : Zones d'activités - Modalités patrimoniales du transfert.
Délibérations : Zones d'activités - Modalités financières des transferts économiques.
4) Délibération : Autorisation permanente accordée au comptable public pour engager des poursuites
5) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2017 - Création
d'une opération d'investissement dans le cadre du projet d'aire de camping-car
6) Sécurité routière
7) Modification du tableau de présence pour les élections présidentielles et législatives
8) Convention aire de camping-car
9) Décret du 01/03/2017 : lieu de célébration des mariages
10) Vote du compte de gestion 2016
11) Vote du compte administratif 2016
12) Bilan des locations des gîtes
13) Projet "Vikings" et véhicules anciens
14) Délibérations pour les travaux du lotissement du vallon des Mottes (SDEER et Syndicat des Eaux)
15) Choix de l'entreprise d'élagage pour la zone en surplomb de la rue Aliénor
16) Délibération pour modification d'emplacement de la stèle du square du 19 Mars
17) Signature de l'acte d'achat des parcelles au bord de la Rutelière
18) Questions diverses

1) Adoption du PV du CM du 09/02/2017
Vote : tous pour

2) Urbanisme :
Délibérations : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
" ... Rapport :
Par délibération du 8 janvier 2015, le Conseil Municipal avait prescrit la révision du plan local d'urbanisme de la commune de
Taillebourg, afin de répondre aux objectifs suivants :
- Le rendre compatible avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale du Pays Vals de Saintonge
- Assurer le développement et les nouvelles implantations des équipements publics et scolaires en assurant la préservation des sites historiques
- Favoriser le développement économique du territoire en proposant des accès et parkings adaptés
- Favoriser une croissance démographique raisonnée de la commune en tenant compte des infrastructures existantes ou possibles à créer
- Favoriser le maintien des commerces et services de proximité,
- Etablir un projet d'aménagement pour les années à venir en tenant compte des zones à risques
- Définir les projets d'aménagement pour les années à venir en tenant notamment compte des handicaps
- Favoriser le développement touristique de la commune
- Protéger et mettre en valeur le Patrimoine, les espaces naturels et les paysages
- Favoriser l'émergence des énergies renouvelables
- Favoriser l'équilibre social de la commune
- Préserver l'activité et les espaces agricoles
- Préserver la biodiversité.

L'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme dispose qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du plan local d'urbanisme, au minimum deux mois avant l'examen du projet par le conseil municipal.
Élaboré en concertation avec les personnes pu-

bliques, la population et les représentants de la population agricole, le projet d'aménagement et de développement durables retenu et soumis à concertation, propose 5 orientations :

· **Assurer le développement d'équipements et de services publics ou privés**
o En confortant le pôle de santé
o En délocalisant le groupe scolaire
o En sécurisant les entrées de bourg
o En développant les cheminements doux entre les principales zones d'habitations et les équipements et services

· **Assurer le dynamisme économique du territoire et sa diversité**
o En préservant les activités commerciales par la mise en place d'un périmètre de revitalisation pour notamment répondre
aux orientations du SCoT des Vals de Saintonge
o En développant la capacité d'accueil d'entreprises artisanales et industrielle sur la commune
o En assurant le développement économique des activités agricoles

· **Conforter la vocation touristique de Taillebourg**
o En créant une aire de camping-car à la place du camping municipal
o En revalorisant le Château, ses dépendances ainsi que les locaux du groupe scolaire
o En revalorisant les friches industrielles et les plans d'eau pour développer des activités de pêche et de loisirs
o En valorisant les itinéraires de randonnées pédestre et cyclo sur le territoire
o En valorisant les aménagements sur les quais de la Charente et en permettant le développement d'activités en accord avec les réglementations en vigueur

· **Protéger et mettre en valeur le patrimoine de la commune**
o En identifiant la Trame Verte et Bleue et donc, en préservant les continuités écologiques
o En protégeant la Charente et ses abords ainsi que ses principaux affluents correspondants aux périmètres réglementaires N2000
o En prenant en compte le risque inondation
o En préservant les paysages
o En prenant en compte la ZPPAUP (site patrimonial remarquable)
o En permettant la reconversion du bâti agricole
o En préservant l'enveloppe urbaine des hameaux et de certains villages

· **Poursuivre l'accueil de population en maîtrisant le développement urbain**
o En limitant l'exposition de la population au risque inondation
o En prenant en compte l'activité agricole existante et leurs projets de développement
o En mobilisant les logements vacants en lien avec la politique municipale de réhabilitation des logements anciens du bourg historique
o En engageant une réflexion sur la densification des enveloppes urbaines
o En confortant les projets en cours d'aménagements

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Taillebourg affiche l'ambition d'atteindre environ 820 habitants à l'horizon 2030 en limitant les ouvertures à l'urbanisation à une superficie d'environ 3,5 hectares pour l'habitat, cela dans le double objectif de préserver le cadre de vie et les espaces agricoles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal DE DÉBATTRE des orientations générales susvisées, qui seront complétées au fur et à mesure de la procédure de concertation et qui serviront de référence pour la poursuite des études.

Débat :
Monsieur le Maire a largement abordé l'ensemble des orientations au cours des réunions, commissions et conseils municipaux successifs.
M Ganthy rappelle la nécessité d'étudier la mise en place de "Cheminements doux" pour l'accès au centre-village et entre le groupe scolaire et les bourgs de Taillebourg et d'Annepont. Les réflexions sont en cours entre les deux municipalités et le Département, notamment pour envisager l'aménagement d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable aux abords de la RD 127.
... "
Vote : tous pour

Délibérations : Transfert de compétence du PLU à la CdC des Vals de Saintonge

Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
"Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique à la communauté de communes des Vals de Saintonge de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017. En effet, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert de la compétence en matière de PLU aux intercommunalités.
...
La compétence Plan Local d'Urbanisme permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification (le Schéma de COhérence Territoriale, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, la zone natura 2000, le plan de prévention des risques naturels et le plan de prévention des risques d'inondation) viennent déjà compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement, de protection du patrimoine ou d'environnement. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- S'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes des Vals de Saintonge.
Vote : tous pour

3) Transfert des activités économiques (CdC) :

Délibérations : Zones d'activités - Modalités patrimoniales du transfert.

Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
"Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi Notre (LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) la Communauté de communes exerce de plein droit au 1er janvier 2017 au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
..... »

Il est précisé que les surfaces, les espaces mis à disposition sont des estimations faites par le SIG qui seront affinées par des calculs plus précis dans les PV de mise à disposition. Il s'agit de valeurs indicatives.
Les 15 zones d'activité économique concernées par le transfert au 1er Janvier 2017 font l'objet de transferts en pleine propriété uniquement pour les parcelles amenées à être commercialisées et de mise à disposition pour les voiries, aménagements publics, réseaux et espaces verts.
Les cessions se feront sur la base de la valeur vénale des parcelles. Néanmoins, sous réserve de la faisabilité juridique, les cessions engagées, par les communes, pourront faire l'objet d'une vente directe entre la commune et l'acquéreur.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
• d'accepter les modalités patrimoniales des transferts économiques comme mentionnées ci-dessus,
• d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,
• Signer tous les documents relatifs à l'opération."
Vote : 3 contres – 2 abstentions - 6 pour

Délibérations : Zones d'activités - Modalités financières des transferts économiques.

Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
" ...Monsieur le Maire expose les modalités financières des transferts économiques retenues par le Conseil Communautaire :

• Les cessions entre communes et communauté de communes se feront sur la base de la valeur vénale. Néanmoins, sous réserve de la faisabilité juridique, les cessions engagées, par les communes, pourront faire l'objet d'une vente directe entre la commune et l'acquéreur.
• Les frais notariés seront supportés par Vals de Saintonge Communauté sans compensation pour un montant estimé à ce jour d'environ 6 000 €.
• Dans le cas des parcelles hors budgets annexes, il est convenu que le montant de la vente ne soit reversé à la commune qu'une fois la vente réalisée par la Communauté de communes, délais de recours purgés.
• Dans le cas des parcelles figurant dans des budgets annexes, les excédents ou déficits seront pris en charge au moment de la clôture du budget par la collectivité à l'initiative du projet.
En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
• d'accepter les modalités financières des transferts économiques comme mentionnées ci-dessus,
• d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,
• Signer tous les documents relatifs à l'opération. "
Vote : 3 contre – 2 abstentions - 6 pour

4) Délibération : Autorisation générale et permanente accordée au comptable public pour engager des poursuites.xtraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :

" ...Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable publique (percepteur) une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en oeuvre, d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de donner au comptable une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en oeuvre d'oppositions, à tiers détenteur et de sai-

sies."
Vote : tous pour

5) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2017 - Création d'une opération d'investissement dans le cadre du projet d'aire de camping-car parc.

Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
" M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 87 811,05 €, soit 25 % de 351 244,21 €.

Dans le budget primitif 2017, une nouvelle opération (numéro 191) pour l'aménagement d'une aire de camping-car va être ouverte et créditée.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour les dépenses suivantes :

Opérations	*Chapîtres*	*Articles*	*Entreprises*	*Montants TTC*
191 - Aménagement d'une aire de camping-car Objet : contrôle accès CCP	**21**	**2128**	SAS Camping-Car Park	**29 913,60 €**
191 - Aménagement d'une aire de camping-car Objet : automate de paiement	**21**	**2128**	SAS Camping-Car Park	**14 220,00 €**
191 - Aménagement d'une aire de camping-car Objet : aménagement de la zone : pose d'un grillage rigide	**21**	**2128**	SAS OOgarden	**1 704,00 €**
186 - Achat de terrains Objet : frais de notaire	**21**	**2111**	Me Germain	**500,00 €**
			TOTAL	**47 847,60 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées çi-dessus et d'engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement."
Vote : tous pour

6) Sécurité routière
Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
"Monsieur le Maire rappelle les différentes démarches réalisées auprès des services de la Direction des Infrastructures du Conseil Départemental de la Charente-Maritime concernant des problèmes de sécurité routière sur notre commune :
1) la réunion du 09 Septembre 2016 avec les services compétents de l'Agence territoriale de Saint-Jean d'Angély ;
2) le dossier du 04 Octobre 2016, évoquant les différentes préoccupations et projets concernant la sécurité routière sur notrecommune, envoyé à Michel Doublet, vice-Président du Département.

Depuis ces discussions, plusieurs choses ont été réalisées :

- deux secteurs ont été placés en zone 70km/h, hors agglomération, sur la D231, route des Maçons, (du croisement route de Liberneuil-Annepont jusqu'à la D 114 à l'entrée de Taillebourg et la traversée du village des "Maçons")

- des panneaux routiers "masquants" ont été déplacés au niveau du carrefour D127-D114 qui est sujet à de nombreux accidents (voie ferrée/route d'Annepont/route de Saint-Vaize/route de Saint-James) en zone d'agglomération et du matériel d'enregistrement (vitesses, nombre et catégories des véhicules) a été positionné au niveau de ce carrefour par les services de l'Agence territoriale de St-Jean d'Angély.

La synthèse des résultats de cette enquête (22-10-2016 au 14-11-2016) nous est parvenue le 24 Février 2017 et nous informe, en résumé, que :

- la V85 (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers) fait apparaître des vitesses moyennes sur les 4 axes amenant au carrefour, de 66 km/h, 68 km/h, 63 km/h et 68 km/h notées par les services départementaux comme "légèrement" supérieures à la limitation.
En conséquence, les services du département proposent de renforcer la signalisation avec un "rappel" de la limitation à 50km/h sur la route D114 et une présignalisation de la limitation à 50km/h sur la Route D127.

Monsieur le Maire rappelle que les témoignages et inquiétudes des administrés portent sur la sécurité des piétons et cyclistes et que les élus avaient convenu qu'une vitesse de 50 km/h était déjà trop importante (d'autant plus si elle n'est pas respectée), en zone d'agglomération, aux abords de carrefours, restaurants, arrêts de bus scolaires, passages à niveau SNCF, voies étroites, zone portuaire et parkings en liaison avec les commerces.
Il rappelle aussi que de telles dispositions (ralentisseurs de vitesse, zones 30km/h) ont été prises dans les villages voisins, dont Saint Savinien, Annepont, Bords, Port d'Envaux, etc...

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer en faveur du maintien des demandes d'études et de travaux suivants :
- La modification de l'entrée/sortie de l'agglomé-

tion sur le RD 114 qui sera positionnée entre la route des Maçons et la rue du Plantis. Actuellement, l'arrivée sur Taillebourg en venant de Saint Savinien se trouve limitée par un panneau 70, puis 30 (juste avant le pont), puis panneau entrée d'agglomération 50 "Taillebourg" au début du pont.
- La pose de 2 "ralentisseurs" dont un au niveau de la place Saint-Louis et un autre au niveau de la Gare.
- La pose de "STOP" à la place de "Céder le Passage" au niveau du carrefour D127-D114 (voie ferrée- route d'Annepont-route de Saint-Vaize-route de Saint-James)
Vote : tous pour

7) Modifications du tableau de présence pour les élections présidentielles et législatives

Dimanche 23 avril 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
président	M Chevalier	Mme Beaubeau	Mme Richaud	M Texier
assesseur	M Decq	M Covela	Mme Guiberteau	M Guillot
assesseur	M Gallais	M Arroyo	Mme Albert	Mme Beaubeau

Dimanche 7 mai 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-14h	14h-15h30	15h30-18h
président	M Texier	M Gallais	M Texier		
assesseur	Mme Beaubeau	M Covela		M Chevalier	
assesseur	M Decq	M Arroyo	Mme Albert		M Guillot

Dimanche 11 juin 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
président	M Texier	M Gallais	Mme Richaud	M Guillot
assesseur	M Covela	M Arroyo	Mme Albert	Mme Beaubeau
assesseur	M Decq	M Ganthy	M Chevalier	Mme Guiberteau

Dimanche 18 juin 2017

	8h30-10h30	8h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
président	M Texier	M Gallais	Mme Richaud	M Guillot
assesseur	M Covela	M Arroyo	Mme Albert	Mme Beaubeau
assesseur	M Decq	M Ganthy	M Chevalier	Mme Guiberteau

8) Convention aire de camping-car
Extraits de la délibération (La délibération est consultable en mairie) :
"Monsieur le Maire propose de passer une convention d'occupation du Sol avec la société Camping-Car Park pour la gestion de l'Aire de Camping-Car.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
D'autoriser M le Maire à signer la convention ci-dessus énoncée,
D'autoriser M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant."
Vote : tous pour

9) Décret du 01/03/2017 : lieu de célébration des mariages
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors d'une précédente réunion, le Conseil s'est prononcé sur la demande de possibilité d'affectation de lieux supplémentaires pour la célébration des mariages.
Le décret d'application (décret n° 2017-270 du 1er mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le maire et au lieu de célébration des mariages a créé l'article R2122-11 du Code général des collectivités territoriales) est paru.
Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité le Procureur de la République comme cela est prévu aux termes de l'article susvisé.

10) Vote du compte de gestion 2016
(La délibération est consultable en mairie) :
Vote : tous pour

11) Vote du compte administratif 2016.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Gallais, doyen d'âge,
vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	494 975,30
	Réalisé :	270 407,05
	Reste à réaliser	101 344,52
Recettes	Prévu :	494 975,30
	Réalisé :	160 912,29
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	717 148,45
	Réalisé :	548 448,35
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	717 148,45
	Réalisé :	787 793,30
	Reste à réaliser	0,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 109 494,76
Fonctionnement	239 344,95
Résultat global	129 850,19

M. le Maire assiste à la présentation mais quitte le conseil pour le vote du Compte administratif 2016. M Gallais, doyen d'âge, préside le vote.
Vote : tous pour

12) Bilan des locations des gîtes
Mme Richaud présente le bilan des gîtes.
Recettes : 13 858,85 €
Dépenses : 9 616,45 €
Bilan positif de 4 242,40 €

Sont pris en compte dans les dépenses :
- les charges courantes : électricité, l'eau, la taxe foncière, l'abonnement internet, les ordures ménagères, l'assurance
- les dépenses d'amélioration des gîtes : l'achat des téléviseurs et des supports, 1 lave-linge, 1 réfrigérateur-congélateur, des pendules, oreillers...
- les dépenses d'entretien et de réparation du petit matériel : achats de produits ménagers, remplacement des ampoules, peinture...
- le coût de l'agent d'entretien qui assure le ménage, les états des lieux, les entrées et sorties des locataires.
Le bilan laisse apparaître que les locations sont principalement hors saison. Les locations pourraient être plus nombreuses. De nouvelles publications d'annonces de location sur des sites gratuits vont être réalisées.

M Texier a pris contact avec une personne de la fédération départementale de la pêche avec le projet de faire labelliser "fédération de pêche" les gîtes, ce qui pourrait amener de nouvelles locations sans qu'il y ait beaucoup de dépenses à effectuer.

13) Projet Vikings et véhicules anciens
· Projet Vikings :
M. TEXIER fait le point sur l'évolution de la journée "Invasion Viking" du 02 avril. La commune de Taillebourg a mis en ligne l'affiche de l'évènement sur le site internet.

· Groupe motos et véhicules anciens :
Une nouvelle manifestation sur Taillebourg est à l'étude pour le week-end du 12 et 13 août :
Il y aurait une concentration de motos et véhicules anciens, la mise en place d'un concert "rockabilly", éventuellement une brocante de pièces détachées de véhicules anciens...

14) Délibérations Travaux lotissement du vallon des Mottes (SDEER et Syndicat des Eaux)

Lotissement du Vallon des Mottes : intervention du SDEER (Syndicat d'Electrification et d'Equipement rural)

Considérant la décision du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016 de créer un lotissement communal
Considérant l'arrêté du 6 mars 2017 accordant le permis d'aménager,
Considérant la nécessité de desservir ce lotissement en électricité et en éclairage public,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Sollicite le SDEER pour cette opération
- Confie la maîtrise d'ouvrage au SDEER
- Souhaite que la commune réalise les travaux de tranchées
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire
Vote : tous pour
Lotissement du Vallon des Mottes : intervention du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Considérant la décision du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2016 de créer un lotissement communal
Considérant l'arrêté du 06 Mars 2017 accordant le permis d'aménager,
Considérant la nécessité de desservir ce lotissement en eau potable,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Sollicite le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime pour cette opération
- Confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire
Vote : tous pour

15) Choix de l'entreprise d'élagage pour la zone en surplomb de la rue Aliénor
3 entreprises ont été sollicitées, le 8 février 2017, pour l'élagage de la zone au-dessus de la rue Aliénor :
- La société "l'arbre remarquable" n'a pas répondu à l'offre.
- La société "Elagage 17" a répondu qu'elle n'était pas disponible au regard de son agenda 2017.
- La société "Parcs et Jardins" de Grandjean propose un devis de 5880 € TTC pour :
Taille des ronces et des arbrisseaux en contre-bas de la rambarde en pierre, ainsi que les ligneux au-dessus du vide ou surplomb des maisons, et ceci de la ligne de chemin de fer jusqu'aux maisons au pied de la tour. Cette prestation inclue le ramassage, l'évacuation et le traitement des déchets en aire de compostage.

Vote : tous pour effectuer les travaux.
La société "Parcs et jardins" proposant un devis de 5 880 € est retenue.

16) Délibération modification d'emplacement de la stèle du square du 19 Mars
Monsieur le Maire a observé que la stèle apposée

sur le square du 19 Mars (Champ de foire) n'est plus honorée car les cérémonies se font maintenant sur la commune de Saint Savinien.
Il a donc été proposé de la déplacer au niveau du monument aux morts pour qu'un honneur commun soit rendu aux anciens combattants à l'occasion des cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre. Les anciens combattants qui avaient été à l'initiative de l'édification de cette stèle ont été sollicités pour approuver cette idée et choisir le nouvel emplacement aux abords immédiat du monument aux morts.
Un agent technique est en train de préparer l'emplacement du dépôt. Ce déplacement est pris en compte par la municipalité ainsi que la modification du texte de la plaque : "19 Mars 1962, fin de la guerre d'Algérie".
Vote : tous pour

17) Signature de l'acte d'Achat des parcelles au bord de la Rutelière
Vente HONORE/ Municipalité de Taillebourg/parcelles D420-D516
Ces acquisitions de parcelles sont, pour la municipalité, inscrites dans le "Projet d' Aménagement et de Développement Durable" et concernent des questions de Sécurité routière.

Ce dossier engagé en juin 2016 vient d'aboutir le 8 mars 2017 chez Maître Germain à Saint Porchaire.
La municipalité va donc, dans un premier temps, entretenir cet espace puis l'ouvrir à des activités de loisirs, sans doute en partenariat sous forme de convention, avec l'association de pêche avec qui nous sommes déjà en discussion.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat de ces parcelles est aussi une première étape dans le projet de réhabilitation de la traversée du pont de l'ancienne voie ferrée par les piétons et les cyclistes. Il ne reste plus qu'une parcelle à acheter côté rive droite, mais la propriétaire n'en propose pour l'instant pas un prix raisonnable.

18) Questions diverses :
- M Chevalier : il existe 36 espèces de moustiques. Un piège à moustiques va être installé sur la commune pour la réalisation d'un diagnostic. Ce qu'il faut retenir, c'est que s'il y a des moustiques c'est qu'il y a un point d'eau à proximité.

- M Chevalier informe que la signalétique sur la commune va être refaite. Il sollicite M Arroyo-Bishop pour qu'il l'aide à obtenir des devis auprès de la société qui produit les différents mugs. M Chevalier et M Texier vont organiser une réunion de chantier.

- M Chevalier, Mme Albert et M Texier ont été informés par le maraîcher, qu'un nouveau commerçant est susceptible de venir sur le marché.

- M Arroyo-Bishop rappelle la réunion de la commission patrimoine, le 17 mars 2017.

- M Texier montre au conseil les relevés topographiques du château qu'il réalise avec M Arroyo-Bishop et qui vont servir à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour faire une évaluation des travaux à faire.

- M Gallais évoque le renouvellement de l'éclairage de Noël (couleur blanche ou diversifiée).
Vote majoritaire pour le blanc

- M Guillot informe que l'état de la route de la Brossardière s'est dégradé, des trous seront à reboucher. M Chevalier l'avait remarqué, sachant qu'il y en a d'autres ailleurs. Il l'inscrit sur la liste des travaux de voirie à réaliser.

- M Guillot demande où en sont les travaux pour les ouvrages du Bramerit. M. Texier l'informe qu'une réunion de concertation est programmée le 6 avril 2017 et l'invite à y participer.

Fin de la réunion 01h00

Vie municipale

Evolution de la gestion des espaces communaux
Solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
Formation d'Eric Lavie mars 2017

Evolution de l'alternative aux produits phytosanitaires
Suite à l'arrêté national du 7 février 2012 obligeant les agents des collectivités à détenir un "CERTIPHYTO" pour l'utilisation des produits phytosanitaires, de nouvelles directives européennes viennent s'ajouter.
Ainsi la loi LABBE du 6 février 2014, modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique devient plus sévère pour tous.
Depuis le 1er Janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits sanitaires dans les lieux publics :
- Espaces verts
- Promenades
- Voiries
- Forêts
- Cimetières paysagers

Sont autorisés seulement pour l'instant :
- Cimetières non paysagers
- Terrains de sport
- Voieries telles que bretelles, échangeurs, terres pleins centraux pour des raisons de sécurité.

Cette utilisation peut se faire par autorisation du Maire, par arrêté fixé à chaque endroit à traiter puis balisé, interdisant la pénétration sur les lieux pour une durée entre 6h et 48h suivant la nature du produit.

Les espaces interdits à l'utilisation de la voie chimique ne peuvent recevoir que des produits de biocontrôle, sauf **les espaces strictement interdits à tout produit** par arrêté préfectoral du 21 avril 2009 visant à protéger les ressources en eau tels que :
- Caniveaux et bouches - d'égouts
- Avaloirs
- Fossés et points d'eau
- Moins de 5 mètres minimum d'un cours d'eau

Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?
Un produit de biocontrôle est un produit à base de bactéries ou substances naturelles ciblant les lieux de traitement sans détruire ce qu'il y a autour ni porter atteinte à la santé humaine.
Peu de ces produits ont la fonction d'herbicide ; ils ne détruisent que le feuillage pour une durée seulement de 3 semaines, ceci moyennant un coût très élevé et une limitation à deux passages par an.

Qu'est-ce qu'un produit pesticide ?
Un produit pesticide est un produit à base de substances chimiques et molécules cancérogènes, mutagènes détruisant tout sur les lieux de passage et atteignant la santé de l'homme.

Quelle gestion des espaces communaux ?
Face à ces réglementations obligatoires, les communes ne pourront plus jamais assurer un entretien régulier des espaces comme auparavant, par manque de temps, restriction budgétaire, baisse de personnel, prix des nouvelles techniques de désherbage très cher pour peu d'efficacité. Pour toutes ces raisons, les élus doivent avoir une autre gestion des espaces et les administrés doivent s'habituer à de nouvelles conceptions du paysage.

Exemples de nouvelle gestion des espaces déjà mise en place dans certaines communes :
- Gestion différenciée des tontes
- Trottoirs en béton désactivé
- Végétalisation de certaines surfaces
- Fleurissement des pieds de mur
- Enherbement ou revêtement imperméable des allées des cimetières
- Redéfinition des zones de désherbage suivant fréquentation.

Eric LAVIE

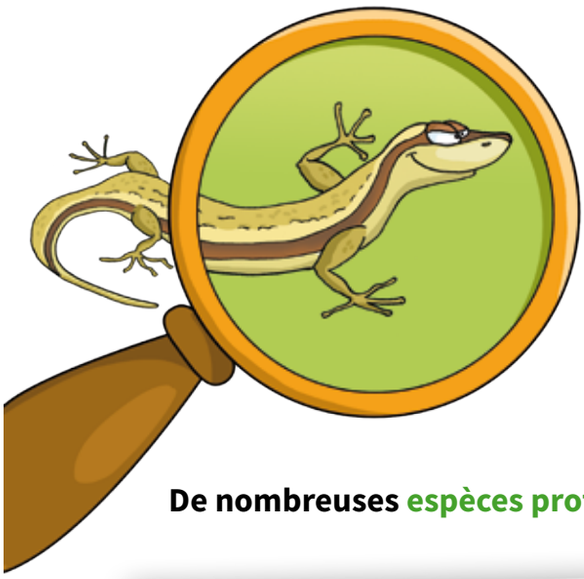

ENQUÊTE
Nature au jardin

Aidez-nous à recenser la biodiversité
pour mieux la préserver !

De nombreuses espèces protégées sont présentes dans les parcs et jardins !

Pour participer :

- complétez et déposez le coupon réponse à la mairie,

OU

- transmettez vos observations sur la base de données naturalistes

www.faune-charente-maritime.org

Si vous avez des difficultés à identifier une espèce, merci de nous envoyer une photo en précisant votre commune à l'adresse suivante :
enquete.biodiv17@lpo.fr

Avez-vous vu dans votre jardin...

- ☐ **Un Chardonneret élégant**
- ☐ **Une Huppe fasciée**
- ☐ **Un Lézard des murailles**
- ☐ **Un Crapaud épineux**
- ☐ **Un Hérisson d'Europe**
- ☐ **Des chauves-souris**
- ☐ **Des chauves-souris entrer dans un bâtiment ou une fissure**

D'autres espèces ?

- ☐ .....
- ☐ .....
- ☐ .....
- ☐ .....
- ☐ .....

Effraie des clochers photo LPO

Quelle nature sur ma commune de Taillebourg ?

La LPO est un acteur associatif national, implanté sur 79 départements, qui œuvre pour la préservation de la nature via des projets d'actions locaux, en lien avec de nombreux partenaires. En 2017, la LPO va accompagner la commune de Taillebourg pour :

- Améliorer les connaissances faunistiques (Oiseaux, papillons, libellules …)
- Partager les enjeux naturalistes
- Favoriser la création de nouveaux maillons de la Trame Verte et Bleue

Des inventaires vont être réalisés, par des naturalistes, en divers points de la commune au printemps 2017.

Mais vous aussi, vous allez pouvoir participer !

Plusieurs actions et rendez-vous pour échanger sur les thématiques de biodiversité sont programmés.

- Une enquête participative,
- Un concours photos printemps et été 2017,
- Une sortie nature fin juillet,
- Une exposition et soirée de présentation en fin d'année.

Cette action voit le jour grâce au soutien de l'Union européenne (FEDER : Fonds européen de développement économique régional).

- **Enquête participative « Nature au jardin » printemps - été**

Nous invitons les citoyens grands et petits à ouvrir grand leurs yeux et leurs oreilles pour repérer la biodiversité de proximité qui nous entoure.
Nous vous joignons une enquête citoyenne pour mieux connaitre la biodiversité de votre jardin.
L'enquête sera aussi téléchargeable sur le site de la commune www.Taillebourg17.fr
Ouvrez l'œil pour repérer quelques espèces présentes autour de nous.
Faites parvenir vos observations soit à la mairie, soit via la base de données en ligne faune-http://www.faune-charente-maritime.org/. Une synthèse des informations sera réalisée à l'automne prochain.

- **Concours photo « La Nature à Taillebourg ? » avril-août**

Nous vous invitons à prendre en photo **« La Nature à Taillebourg »**, qu'il s'agisse de paysages, d'éléments de biodiversité intégrés dans le bâti, d'animaux quels qu'ils soient de végétaux, arbres y compris.
Le concours s'adresse à tous, une sélection des dix meilleures photos (plus de 12 ans) et des dix meilleures photos (moins de 12 ans) sera faite par un Jury à l'automne. Celles-ci (les autres feront l'objet d'un diaporama), seront exposées en fin d'année lors de la soirée consacrée à la restitution des informations et inventaires de ce projet.

Faites parvenir vos photos, avant le 31 août 2017, à la mairie à l'adresse suivante : http://www.photo.taillebourg@orange-business.fr

- **Sortie nature fin juillet**

Une sortie nature sur la commune aura lieu **le dimanche 30 juillet ou le lundi 31 juillet 2017 à 10h**.Un affichage vous confirmera la date mais il sera nécessaire de s'inscrire.

- **Soirée de présentation en fin d'année**

Avec des expositions présentant les meilleurs clichés, une présentation des enquêtes et inventaires réalisés.
La date sera définie ultérieurement.

Rappel des adresses utiles :
Renvoi des enquêtes : http://www.faune-charente-maritime.org/ ou mairiehttp://www.photo.taillebourg@orange-business.fr
Envoi des photos en fichier jpeg à la mairie : http://www.photo.taillebourg@orange-business.fr
Aide à l'identification d'une espèce : photo envoyée à : enquete.biodiv17@lpo.fr

A votre écoute et belles observations à tous.

Quelques oiseaux et insectes à Taillebourg (Photos Nadine/PhilippeGanthy, Pierre Texier)

Conseils pour l'envoi de photo pour le concours
• Envoi de 3 photos maximum par personne, enregistrées en fichier « .jpeg » • Engagement à ne prendre que des photos sur la commune de Taillebourg • Indiquer vos nom et prénom, le lieu, la date et l'heure de la prise de vue

A retenir !

*La mairie sera exceptionnellement fermée le 15 juillet 2017, mais ouverte le 22 juillet 2017.

*Cette année encore, la commune de Taillebourg s'est inscrite au Concours départemental des villes et villages fleuris.
Les thèmes de cette année sont :

- patrimoine paysager et végétal dont le fleurissement
- cadre de vie et développement durable
- animation et valorisation touristique

Le jury départemental visitera les communes du 20 juin au 8 juillet 2017.

Changement des jours de ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes pour la commune de Taillebourg

Toutes les semaines

Mardi

Toutes les deux semaines

Vendredi semaine verte

Mai

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

juin

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

A la découverte du "Mythe des Hommes du Nord"

Le dimanche 2 avril, avait lieu une journée à thème "Invasion Viking à Taillebourg".
Vous êtes venus nombreux à cette manifestation et nous vous en remercions. La troupe de reconstitution historique "Les Ours d'Alfadir" a animé différents ateliers afin de faire revivre au plus proche de la réalité un campement viking.

Une exposition autour du "mythe Viking"était présentée dans les salles voûtées afin d'aborder les représentations que chacun peut se faire des Vikings.
La Tapisserie de Rollon (tapisserie contemporaine inspirée de celle de Bayeux) était également présentée.

Enfin la conférence co-animée par JF Mariotti (DRAC) et Jean Renaud (spécialiste des langues et peuples scandinaves) sur le thème "la présence Viking sur le fleuve "Charente" a rencontré un vif succès.

Vie Associative

Association de parents d'élèves

Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,
Le deuxième trimestre s'achève sur une note positive avec une année de collaboration intense : parents, enfants, habitants et municipalités des communes d'Annepont et de Taillebourg.
C'est avec autant de plaisir et grâce à votre implication que l'association continue d'apporter aux enfants de multiples divertissements. C'est donc avec beaucoup d'émotion qu'aujourd'hui nous vous adressons tous nos remerciements car aucun de ces projets n'auraient pu aboutir sans votre participation active.
Il est important que nous continuons ensemble à unir tous nos efforts pour que l'année prochaine soit aussi créative et qu'elle puisse permettre d'apporter notre soutien aux différents projets scolaires dont nos enfants en sont les premiers bénéficiaires.
Nous remercions la municipalité de Taillebourg ainsi que les organisatrices de la journée « Invasion Viking » de nous avoir permis de participer à cet évènement en tenant une buvette et une restauration rapide et les parents d'élèves qui nous ont aidés. Cette journée a connu un véritable succès.
Cette année fut belle et dynamique pour ATEPE et nous en sommes très fiers !
Nous vous donnons donc rendez-vous pour nos prochaines manifestations :
- Bourse à l'enfance : le 14 mai 2017 à la salle des fêtes d'Annepont
- Randonnée pédestre : le 10 septembre 2017 à Taillebourg

Nous adressons nos derniers remerciements aux deux municipalités pour la mise à disposition des locaux et à la validation de nos projets.
A tous, nous vous souhaitons une très bonne fin d'année scolaire, de belles vacances, et :
"A L'ANNEE PROCHAINE"
Nous restons à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires, sur notre adresse mail : atepe.17350@gmail.com et vous pouvez suivre nos actualités sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://atepe17350.wix.com/atepe ou encore sur notre page Facebook : atepe "Annepont Taillebourg ensemble pour les enfants".

ATEPE
Annepont Taillebourg
Ensemble Pour les Enfants

AAPPMA

La Gaule Charentaise

Amis pêcheurs, bonjour

Alors cette ouverture de la pêche à la truite ! Cool ou pas cool ?
D' après les échos, pas terrible ! Les demoiselles feraient-elles de la résistance ?
Peut-être que pour le 1er mai avec l' ouverture de l' anguille et du brochet, vous aurez plus de chance, sans compter qu' il va y avoir un peu plus d' effervescence sur les quais de Taillebourg avec les aloses qui vont remonter ! Allez, on ne se laisse pas abattre, que diable un peu d'énergie ou vos cannes et vos leurres vont rouiller !
Bon, reprenons le fil de ce début d' année !
Tout d' abord, notre Assemblée Générale pour l' exercice 2016. Elle a eu lieu le 20 janvier 2017. 24 personnes étaient présentes mais seulement 7 adhérents ou membres actifs.
Ce n'est pas possible, vous ne voyez pas les affiches ou ne lisez pas le flash-info pour ceux qui ont internet ? Non, mais pas de blague, nous avons vraiment besoin de nous sentir épaulé dans cette histoire, juste s'il vous plait un peu de reconnaissance, une fois par an, ce n'est pas trop demandé quand même ! Allez nous comptons sur vous en janvier prochain, sauf si nous croulons sous la neige, peu probable !! Donc pas d' excuse et en plus vous ratez la couronne des rois et le pot de l'amitié ! Rassurez-vous, on ne vous en veut même pas !!!!!
En tous cas notre Conseil d' Administration est maintenant pourvu de 4 femmes, ce n'est pas encore la parité mais on s'en rapproche ! D' ailleurs notre nouveau trésorier est une trésorière !
Après le mot de bienvenue du Président, de l' adoption de l' AG sur l' exercice de 2015, le Président a fait son rapport d' activité, présenté les projets pour 2017.
A ce propos si parmi vous, une personne possède ou a une idée pour un local près de l'eau, nous sommes preneur car deux de nos projets sont bloqués par ce manque.

Nos ventes de cartes ont progressé. Cette année nous avons eu 407 adhérents, d'où notre SOS plus haut pour notre AG, c'est peu 7 adhérents sur 407 en réunion, qu' en pensez-vous ?
Par rapport aux cartes, nous vous faisons un petit récapitulatif de ce qui nous revient sur les ventes.
Sur une carte majeure avec ou sans Club Halieutique donc respectivement 95 € et 73 €, il nous revient 7,70 €.
Sur une carte découverte femme à 32 €, il nous revient 3,70 €
Sur une carte mineure à 20 €, il nous revient 6,00 €
Sur une carte - 12 ans à 6,50 €, il nous revient 2,50 €
Sur une carte journalière à 12,00 €; il nous revient 2,80 €
Sur une carte hebdomadaire à 32,00 , il nous revient 7,70 €
En résumé, pour l' année 2016 nous avons reversé à la FD pour les cartes vendues par notre AAPPMA et nos dépositaires 13 383 € et il nous a été restitué après les diverses répartitions (FD, RMA (Redevance Milieu Aquatique (6 agences de l'eau)),et CPMA(Cotisation pêche et Milieu Aquatique dédiée à la FNPF)) la somme de 2 437 € (cartes internautes comprises).
L' augmentation de nos ventes est dû, selon nous, à la communication que nous pouvons faire, aussi bien que par le biais de notre site Internet, par les réseaux sociaux (Facebook) que par les rencontres au bord de l'eau et lors de nos deux animations mais aussi par nos dépositaires.
Pour faire suite à notre réunion, après ce petit intermède, la secrétaire a présenté le bilan financier. Bilan positif et adopté par les deux commissaires aux comptes.
Le rapport d'activité et le bilan financier ont été votés par tous.
Ensuite des nouveaux administrateurs (femmes) se sont proposés pour nous rejoindre au CA et ont été élus. Nous avons ensuite élu notre nouveau trésorier suite à la démission de l'ancien trésorier pour

raisons personnelles. C' est donc une trésorière de plus comptable en retraite qui a pris le poste. Voilà pour ce qui du petit compte rendu de notre AG.

En ce qui concerne nos deux prochaines animations, ce sera en mai.
Journée découverte de la pêche à l'alose sur les quais de Taillebourg, le 14 mai. Journée ouverte à toutes et tous, animation gratuite donc sans carte de pêche.
Nous vous attendons de 10h à 18h. Temps de pêche limité si beaucoup de monde.
Journée découverte pêche à la truite à l'étang le 20 mai. Journée ouverte aux jeunes et femmes possédant une carte sur notre AAPPMA La Gaule Charentaise. Nous vous attendons de 9h à 18h. Pause entre 12h et 14h. Chaque participant repartira avec ses truites (six maximum) et un lot, un goûter sera aussi servi.
Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu : devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet en
choisissant "la gaule charentaise" dans le menu déroulant ou chez nos dépositaires. C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.
Dans l'attente de vous rencontrer au bord de l'eau et à nos deux manifestations, nous vous souhaitons une nouvelle bonne saison de pêche.
N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et aussi visiter notre site internet
ainsi que notre page facebook.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
Notre e-mail : lagaulecharentaise @gmail.com
Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
Notre téléphone : 05 46 91 82 13
Notre siège : 68 rue Aliénor d' Aquitaine 17350 Taillebourg

Aînés de la Tour

Notre assemblée générale s'est tenue le 28 novembre 2016 en présence d'une majorité de nos adhérents.

Aucune modification n'est intervenue dans la composition du bureau.

Présidente :	Geneviève Charrier
Trésorière :	Jacqueline Kerleau
Trésorier adjoint :	Claude Beaubeau
Secrétaire :	Michelle Perret
Secrétaire adjointe :	Lucette Breuillat

Notre repas de Noël s'est déroulé le 12 décembre 2016.
Toute personne intéressée par nos activités peut venir nous rejoindre tous les lundis après-midis à la salle des fêtes d'Annepont.

Le bureau

Société Sportive de Taillebourg

Bonjour à tous,

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés pour cette journée du 5 mars.
Remerciements cordiaux à tous nos sponsors, sans qui l'organisation serait difficile.

La 43e édition du semi-marathon de Taillebourg s'est déroulée par chance pendant une éclaircie de quelques heures. Un vent violent avec des rafales à 64 km/h a remplacé la pluie. Ce qui n'a pas arrangé les coureurs. Mais l'épreuve a réuni malgré tout 194 sportifs.

115 coureurs se sont élancés sur le parcours des 21 km, le vainqueur est Monsieur Godart Sébastien qui s'impose en 1h 17min 05s, le record détenu par Monsieur Maroufi Mounir en 1h 11min 46s depuis 2012 sur ce parcours est toujours d'actualité.
La première femme Madame Iwakura Mari a mis 1h 38min 21s.
68 coureurs se sont essayés sur le parcours des 5 km, le premier homme Monsieur Saliou Benjamin a franchi la ligne d'arrivée en 17min 31s,
la première femme, Madame Barriquand Nathalie, est arrivée en 19min 29s.
La course enfant, de 1 km, a attiré 9 jeunes coureurs âgés de 10 et 11 ans.
Des coupes et de nombreux lots ont été décernés aux trois premiers(ères) de la course puis aux trois premiers(ères) de chaque catégorie pour les 21 km.
Des coupes et de nombreux lots ont été décernés aux trois premiers(ères) de la course puis aux premiers(ères) de chaque catégorie pour les 5 km.
Pour la course de 1 km tous les enfants ont été récompensés, coupes pour les trois premiers(ères) et médailles pour tous les autres participants.

Encore merci et bravo à tous.
L'équipe de l'association

Association '' Société Sportive de Taillebourg '' fondée en 1946. Elle a été déclarée à la sous-préfecture de ST Jean d'Angély, sous le n°32, le 15 juin 1946 (journal officiel du 5 juillet 1946). L'association a reçu l'agrément ministériel le 26 août 1949 sous le n°5553. Elle a son siège social à : Maison des associations parc du château 17350 Taillebourg.

Les Baladins du Comté de Taillebourg
Evocation du Passé

Baladins du Comté de Taillebourg

Rendez-vous les 15 et 16 juillet 2017
pour enquêter "Sur la trace du trésor" de Taillebourg

Un parcours fiction permettra de plonger au XVe siècle, époque où le trésor de Taillebourg a été caché ; mais pourquoi ? dans quelles conditions ? par qui ? et surtout pourquoi les pièces retrouvées sont-elles fausses ?

Tant de questions sans réponses aujourd'hui... Venez nous rejoindre pour élucider ce mystère, nous vous proposons de remonter dans le temps ; vous pourrez ainsi questionner des personnages contemporains mais aussi médiévaux.

Nous vous proposons un projet innovant qui vous conduira en petits groupes sur tout le site du château, en découvrant des lieux inhabituels rendus accessibles par le petit nombre de personnes ; et, nous l'espérons, cette balade vous procurera un grand plaisir en famille ou entre amis.

A l'issue des représentations, vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place, et de profiter du cadre merveilleux du parc, sur réservation.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour réaliser ce projet.
Pour tout renseignement, nous contacter :
baladinscomtedetaillebourg@gmail.fr
et tél : 07 82 39 44 91.

Le dimanche 24 septembre, nous vous proposons de nous retrouver pour notre brocante.
2€ le ml pour les taillebourgeois et les adhérents Baladins, 2,50€ le ml : tout public.
Buvette et restauration sur place.

Renseignements utiles

MAIRIE
2 place du Marché
Tél. .....05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42
Mail : taillebourg@mairie17.com
Lundi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 80 94
www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE
Tél. 05 46 91 91 81

RECREOBUS
http://recreobus.free.fr
Mail : recreobus@wanadoo.fr
Tél. 05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES
Coordonnées téléphoniques à la Mairie
Commission budget finances
Philippe Ganthy
Commission du personnel municipal
Bruno Chevalier
Commission des affaires scolaires
Philippe Ganthy
Commission CCAS, banque alimentaire
Maryse Beaubeau
Commission circulation et aménagements routiers
Gérard Gallais
Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux
Gérard Gallais
Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels
Babette Richaud
Commission du patrimoine architectural et urbain
Daniel Arroyo-Bishop
Commission du commerce, artisans, artisanat
Guillaume Covela-Rodriguez
Commission voirie, agriculture
Fabrice Guillot
Commission tourisme, communication
Sylvie Albert
Commission des activités de plein air et sportives
Emmanuelle Guiberteau
Commission associations, fêtes, repas
et commémorations
Maryse Beaubeau
Commission du bulletin municipal et site internet
Emmanuelle Guiberteau

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Place du Marché
Tél. 05 46 98 40 02
Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM
Tél. 05 46 07 16 66
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Sacs noirs : tous les mardis à partir de 5 h
Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes
(semaines impaires) le vendredi, à partir de 5 h
DECHETTERIE, pour les encombrants
Rue du Chateau d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée,
ainsi que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18
SAMU..... 15
GENDARMERIE 17
ou Saint-Savinien 05 46 90 20 18
ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27
CENTRE ANTI-POISON 05 56 96 40 80

MAISON MEDICALE sur rendez-vous
MEDECINS : MM Villain Julien et Seguin Laurent
Tél 05 46 91 72 65
INFIRMIERE : Mme Marandet Annick
Tél 06 70 84 93 12
OSTEOPATHE : Mme TISSOT-BEZ Ninon
Tél 07 78 10 23 22
DIETETICIENNE : Mme BENAVENT-MARCO Béatrice
Tél 06 69 43 22 11

CABINET D'INFIRMIERS
M Thomas Vincent, Mmes Beaurin Laëtitia
et Loret Estelle
Tél 05 46 91 78 17/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION
Tél 05 46 91 71 35
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
30, le samedi de 9 h à 12 h 30

Les artisans et commerçants

RESTAURANTS

Auberge des Glycines
4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40
Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg
Route de la Brossardière - Tél. 05 46 91 73 28
Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare
24, rue de la Gare - Tél. 05 46 91 44 22
Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CHAMBRES D'HOTES

MAISON D'ALIENOR
37, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél. .....06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15
Mail : maisondalienor@hotmail.fr
www.maison-dalienor.com

COMMERCES

LA PETITE EPICERIE
Place du Marché - Tél. 05 46 91 28 54
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h,
dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h 30. Fermée le jeudi.

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"
9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél. 05 46 94 40 44
Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30,
le dimanche de 7h à 13h.

TABAC-PRESSE-SOUVENIRS
La Civette de Taillebourg
12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.....05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF
Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71
Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

PAYSAGISTE - APICULTEUR
M. Ponceau et Mme Durousseau
Tél. .....05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

UN JARDIN DE MARC
Paysagiste qualifié :
entretien, taille, engazonnement, plantations
5, rue du Port
Tél. ..... 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"
Production de légumes vente directe,
œufs et fruits
D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien
Tél. .....06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28
autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE
Mécanique, carosserie, peinture
8, route de Saint-Savinien
Tél. .....05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11
Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS
1, route d'Annepont - Tél. 05 46 96 22 19
Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON
18, rue de l'Etang
Tél. .....05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.
Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur
5A, rue des Chaumes. 06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT
DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT
4 bis, rue de la Brossardière (village)
Tél. .....06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

Le Pont Dormant après les travaux